



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PILLOT Marguerite, M. GUILBAUT Bernard, M. GRIMAULT David, M. FRANÇOIS Xavier, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. JAMONNEAU Claude, DUBOIS Victorien.

Absents et pouvoirs : M. HERRIBERRY Dimitri (pouvoir à BREMENT MARQUIS Monique), Mme BUTET Laëtitia (pouvoir à JAMONNEAU Claude), Mme PROTTEAU Joëlle, GOURBEAU Benjamin.

Nombre total de votants : 11 présents + 2 pouvoirs = 13

Secrétaire : M. GUILBAULT Bernard

### Approbation des procès-verbaux des séances du 9 et du 15 octobre 2018

Mme Monique BREMENT-MARQUIS interpelle M. le Maire au sujet du Compte Rendu de la réunion du Conseil du 11 septembre qui est disponible sur le site internet de la commune. Elle fait remarquer que celui-ci mentionne que la réunion n'a pas eu lieu puisque le quorum n'était pas atteint alors que la réunion s'est quand même tenue.

CR 9 octobre : Vote > POUR = 13                      CONTRE = 0                      ABSTENTION = 0                      CR approuvé

- M<sup>me</sup> Marguerite PILLOT demande qu'une correction soit apportée sur le rapport de la commission voirie, concernant l'église : le différend sur lequel le tribunal administratif doit se prononcer oppose M. Jeanneau à la commune (et non M<sup>me</sup> Niguès et M. Jeannot comme rédigé par erreur).
- M<sup>me</sup> PILLOT fait également remarquer que le point 9 de l'ordre du jour (retrait de délégation à un adjoint) a en fait été traité en premier et a entraîné le départ de l'adjoint. Par conséquent, les votes suivant ont été effectués avec un votant en moins.

CR 15 novembre : Vote > POUR = 13                      CONTRE = 0                      ABSTENTION = 0                      CR approuvé

### ORDRE DU JOUR

1. RH / CDG 79 > proposition de renégociation du contrat d'assurance risque statutaire des agents
2. Rectification d'une délibération mal rédigée : achat parcelles COUSIN
3. Achat de parcelles à la SCI St Roch (projet maison de santé)
4. Mise à jour d'une délibération de 2017 : repas du 14 juillet et des aînés
5. Longueur de voirie pour le calcul de la DGF 2020
6. Dispositif « argent de poche » rectification du nombre de demi-journées réalisées
7. Approbation du rapport de la CLECT 2018
8. Validation du nom des rues et de la numérotation des habitations au lotissement des Terres du Bourg
9. Demande de remboursement de frais par M. COLLIGNON (ex locataire au 6 Grand' Rue)
10. Questions diverses

#### **1 - RH / CDG 79 > proposition de renégociation du contrat d'assurance risque statutaire des agents.**

Monsieur le Maire explique que le centre de gestion demande l'accord de la commune pour lancer une consultation collective pour le contrat d'assurance risque statutaire des agents qui est obligatoire, ceci afin d'avoir plus de poids pour négocier les prix. La commune n'aura aucune obligation de souscrire ce contrat si, de son côté, elle reçoit une offre plus intéressante de la part de son assureur actuel ou d'un autre assureur.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de donner mandat au CDG pour négocier le contrat d'assurance risque statutaire des agents

## 2 - Rectification d'une délibération concernant l'achat de la parcelle COUSIN :

Monsieur le Maire explique que, dans la délibération validée au conseil municipal de février 2018, qui concernait l'achat d'une parcelle à M. Cousin, il manquait l'indication du nom du notaire chargé de la vente ainsi que la mention précisant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Une nouvelle délibération corrigée doit être soumise au vote du conseil pour validation.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **VALIDE** les corrections apportées à la délibération DEL2018-02-09 telles que mentionnées ci-dessus.

## 3 - Achat à la SCI SAINT ROCH : achat des parcelles de la SCI St Roch (maison de santé)

Monsieur le Maire informe que l'achat des parcelles appartenant à la SCI Saint Roch est nécessaire pour permettre la réalisation de la future maison de santé. La SCI Saint Roch a délibéré le 4 juin 2018 et donné son accord pour que cette vente au profit de la commune soit réalisée.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir les parcelles AB 005, AB 384, AB 387, AB 390 et AB 392, d'une superficie totale de 1.254 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI SAINT ROCH, pour un montant de 110.000,00 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera confiée à Maître Bertrand BOIGE, notaire à Parthenay.

Après en avoir délibéré et à la majorité de 8 voix POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, le conseil municipal décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles désignées ci-dessus, pour un montant total de 110.000,00 €.
- **D'ACQUITTER** les frais de notaire liés à cet achat
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 4 - Mise à jour de la délibération fixant les prix des repas du 14 juillet et des aînés :

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la commune organise un repas ouvert aux habitants à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet et, en octobre, pour les aînés de la commune.

Pour ces repas, un tarif est fixé et le produit de ces ventes est encaissé par le régisseur des recettes de la commune, par chèques ou en espèces.

La délibération en notre possession date de 2017 et le prix des repas des aînés a changé pour passer de 22 à 21€. Il convient donc de voter une nouvelle délibération car elle doit servir de pièce comptable.

Pour 2018, les tarifs des repas sont les suivants :

- Pour le 14 juillet : adulte = 10 € / enfant de moins de 10 ans = 5 €.
- Pour le repas des aînés : 21 € par adulte.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le conseil municipal DECIDE :

- **DE FIXER LE TARIF** des repas communaux à 10€ par adulte et 5€ par enfant pour le repas du 14 juillet et à 21€ par adulte pour le repas des aînés.

## 5 - CHIFFRAGE DE LA LONGUEUR DE VOIRIE POUR LE CALCUL DE LA DGF 2020

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture avait demandé de chiffrer la longueur de voirie communale existante au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de faire valider ces chiffres par le conseil municipal, afin de pouvoir effectuer le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée en 2020.

Les longueurs de voirie mesurées sont les suivantes :

- 60 km bitumés
- 7 km de dessertes
- 23 km de chemins.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **VALIDE** le chiffrage de la voirie communale à 60 km bitumés, 7 km de dessertes et 23 km de chemins.

## 6 - RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DEL2018-06-03 CONCERNANT LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2018, la convention du dispositif intitulé « argent de poche », qui permet à des jeunes âgés de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée au sein des services communaux a été renouvelée. Cependant, cette délibération comportait une erreur puisqu'il y était mentionné que le nombre maximal annuel de

demi-journées était de 33 alors que le total réel était de 34 demi-journées. Cette délibération étant une pièce administrative et comptable, il convient de rectifier l'erreur susmentionnée.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal, **CONFIRME** :

- que le nombre de demi-journées entrant dans le dispositif « Argent de poche » pour 2018 est de 34.

#### **7 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2018 :**

Monsieur le Maire fait part de l'envoi par la Communauté de Commune du rapport de la CLECT 2018 dont l'approbation doit être soumise au vote du conseil municipal.

Les conseillers n'ayant pas pu prendre connaissance dudit rapport compte tenu de sa densité, ce point est ajourné et reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **8 - VALIDATION DES NOMS DE RUES ET NUMEROS DES HABITATIONS DU LOTISSEMENT DES TERRES DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil que La Poste ayant signalé quelques incohérences concernant le lotissement des Terres du Bourg, ce qui rend la distribution du courrier malcommode et peu fiable. Il convient donc d'apporter des précisions dans le libellé des adresses et la numérotation des habitations.

La dénomination des rues et la numérotation des habitations sont proposées comme suit :

- rue des Terres du Bourg, pour les 3 voies desservant le lotissement,
- numéros de 1 à 15 selon la répartition mentionnée sur le plan cadastral joint à la délibération

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** la dénomination des voies telles que proposées ci-dessus
- **DE VALIDER** la numérotation des habitations telles que figurant sur le plan annexé à la délibération.

#### **9 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE LOCATAIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe qu'un couple d'anciens locataires d'un logement communal situé Grand' Rue, a quitté le logement le 30/09/2018. L'état des lieux de sortie étant satisfaisant, leur caution leur a été rendue et la trésorerie a confirmé que la totalité de leurs loyers et charges ont été réglés.

Cependant, ils avaient pris en charge la réparation d'une fenêtre, pour un montant de 113,43€ et avaient, le 28/02/2018, fait remplir la cuve de fioul qu'ils n'ont consommé que partiellement. A leur départ, il restait 300 litres de fioul dans la cuve. Le prix du litre était de 0.90€ en février 2018. Ils demandent remboursement de ces dépenses. Monsieur le Maire propose de leur rembourser la facture de réparation de fenêtre et les 300 litres de fioul qui sont restés dans la cuve, sachant que la commune va l'utiliser pour maintenir le logement « hors gel » cet hiver.

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil municipal **DECIDE** :

- de rembourser la facture de réparation de fenêtre pour un montant de 113,43€
- de rembourser l'équivalent de 300 litres de fioul à 0,90€/litre soit 270,00€

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

1. VOIRIE / BATIMENT / SPORT = M. RAUX donne plusieurs informations :

- ECOLES : Les enseignants doivent faire leurs demandes de travaux d'entretien auprès de la CCPG qui a maintenant la compétence scolaire / bâtiments des écoles + la fusion des 2 écoles est votée mais chacune fonctionnera avec un sous-directeur + Carte CVQ : le système des différents comptes (cantine, garderie...) est mal compris par les familles, ce qui nécessiterait de passer une information détaillée dans le prochain petit bulletin + Effectif actuels : 102 enfants inscrits. Les projets sont nombreux et variés (culture – dont un avec la bibliothèque, sport, découverte, sensibilisation à l'environnement...) + une stagiaire est en poste actuellement.
- VOIRIE : des travaux d'entretien ont été effectués par Pelletier. Mme Brement-Marquis propose de nommer une rue de la Peyratte « rue Pierre Gardien ».

2. INFORMATION / COMMUNICATION =

- Le dernier petit bulletin en date a été distribué et le prochain est en préparation
- Les vœux aux agents auront lieu de 14/12

## **QUESTIONS DIVERSES**

- a) Enquête publique CMGO du 5 au 19/11 : M. Pascal OLU (commissaire enquêteur) a tenu sa première permanence en mairie mardi 6/11 de 9h à 12h). Prochaines permanences le 14/11 et le 20/11 (clôture). Un registre d'observations est disponible à l'accueil.
- b) Demande d'ouverture d'une porte entre l'ancien local infirmières et la bibliothèque : l'association souhaite qu'une porte soit aménagée afin de disposer de ce local supplémentaire pour y stocker les livres et assurer la gestion des stocks (couverture, réparations...). Il est demandé au conseil un accord de principe avant chercher des devis pour ces travaux.
- c) Un courrier a été reçu en mairie : un habitant explique son refus de payer la taxe d'assainissement car il dit que l'assainissement est inexistant. Le courrier de réponse du SMEG est lu à l'assemblée par M. Le Maire.
- d) Consultation Maison de santé : missions SPS et contrôle technique : la remise des plis est prévue le 7 décembre 2018 et il y a besoin de 5 ou 6 personnes pour constituer la commission d'ouverture des plis. Les membres de la commission sont : Jean-Claude GUERRIN, Samuel RAUX, Joëlle PROTTEAU, Margot PILLOT, Xavier FRANÇOIS et Bernard GUILBAULT.
- e) Lecture d'un courrier de la députée de Delphine Batho au sujet de la bio en restauration collective
- f) Lecture de la décision du tribunal administratif au sujet des travaux de l'église.
- g) Information d'un récent dépôt de plainte pour bruit auprès de la salle des fêtes
- h) Information au sujet du vol d'un vélo communal confié à un agent et décision de le remplacer.
- i) Remerciement de l'UNC et de la chorale VOIX d'AUTUN pour les subventions
- j) Info communes : Champdeniers-Saint-Denis change de nom et devient Champdeniers tout court et création de la commune nouvelle Les Châteliers (fusion de Coutières et Chantecorps)
- k) Commission de révision des listes électorales : désignation des 5 membres + suppléants

## **+ REMARQUES DIVERSES**

# Gestion du personnel : M<sup>me</sup> Brément-Marquis dit qu'il est anormal qu'un agent de niveau agent de maîtrise soit employé à distribuer le petit bulletin en boîtes à lettres. Elle signale aussi le refus d'un agent de monter sur une échelle pour accrocher des nichoirs construits pas les enfants.

# Comité de pilotage MAS-EHPAD : tous les agents garderont leur statut et la directrice accepte d'être adjointe.

# PLUI : M<sup>me</sup> Brément-Marquis dit qu'une réunion publique serait souhaitable afin d'informer la population et de recueillir les besoins. Elle déplore qu'une réunion concernant le SRADDET ait été annulée sans en informer les participants.

**FIN DE LA SEANCE A 23H00**

**PROCHAINE SEANCE LE** : pas de date définie à ce jour